



Prise en charge des
coûts pédagogiques
et de la rémunération
par la Région

POUR QUI ?

Jeunes diplômés

- Avec un diplôme de niveau Bac+2 ou plus
- Ayant obtenu leur diplôme depuis l'année scolaire 2018/2019 et n'ayant pas eu de première expérience professionnelle en lien avec le diplôme depuis son obtention
- Agés de moins de 30 ans
- Résidant en Normandie
- Demandeur d'emploi inscrit ou non à pôle emploi

Entreprises, associations, collectivités

- Implantées en Normandie
- Proposant une mission se déroulant principalement en Normandie

POURQUOI ?

- Permettre aux jeunes ciblés de garder une dynamique positive d'**accès au marché du travail**, en réalisant des **missions** au sein d'entreprises, de collectivités ou d'associations normandes, couplées avec un volet « formation ».
- Permettre aux entreprises, association et collectivités de s'appuyer sur les **compétences** de ces jeunes pour **développer des projets**.
- **Valoriser l'attractivité de l'emploi en région**, en mettant en relation les entreprises avec des publics qui, dans un contexte plus habituel, aurait pu être amené à quitter la Normandie pour d'autres régions.

COMMENT ?

Un stage

- ✓ 17 semaines
- ✓ Pour mener à bien un projet de développement : réalisation d'une étude, développement d'un produit, d'une activité ou d'un service...

Une formation

- ✓ 4 à 7 semaines en fonction des besoins du jeune
- ✓ Des modules communs sur la conduite de projet
- ✓ Des modules complémentaires en lien avec la mission confiée (management, langues étrangères, outils bureautiques...)
- ✓ Des modules numériques



Une mission dans une entreprise privée éloignée du domicile du stagiaire ?
Un partenariat avec Action Logement : 600€ pour aider au paiement des loyers pour une mission dans une entreprise.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur

parcours-metier.normandie.fr/ftly-dispositif-jeunes-diplomes

ou appelez le 0 800 05 00 00 (service & appel gratuit)